



MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE

Paris, le jeudi 9 avril 2009

Communiqué de presse

L'ANRU a réparti les crédits supplémentaires du plan de relance pour lancer plusieurs opérations de rénovation urbaine

Le plan de relance a renforcé les moyens de l'ANRU avec 350 millions d'euros d'autorisation d'engagement, qui permettront de lancer en 2009 plusieurs opérations de rénovation urbaine et d'accélérer les opérations du PNRU en cours.

Ces projets de rénovation urbaine constituent l'une des mesures du plan de relance en faveur des ménages les plus modestes. Ils vont permettre de transformer de manière durable plusieurs dizaines de quartiers les plus en difficultés et changer la vie de leurs habitants.

Patrick DEVEDJIAN, Ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance, **a ainsi demandé à l'ANRU de sélectionner les projets financés en fonction leur capacité à démarrer dès 2009** et leur valeur ajoutée par rapport aux projets de rénovation urbaine déjà en cours.

L'ANRU a lancé un recensement des projets, qui s'est terminé le 31 janvier. **La demande de lancement de nouvelles opérations de renouvellement urbain est très forte, avec 750 millions d'euros de remontées.**

L'agence a tenu une **quarantaine de comités d'engagement**, par région ou par département, qui ont **défini une enveloppe cadre pour chaque territoire** et retenu une liste d'opérations prioritaires. La mobilisation de l'agence a permis de sélectionner plusieurs centaines de projets, le dernier comité d'engagement ayant lieu le 9 avril.

Ces opérations sont soit des opérations qui étaient bloquées à cause de surcoûts, soit des opérations majeures qui n'avaient pas été retenues à cause de leur coût ou bien encore des opérations nouvelles. **Ces opérations n'auraient pas pu être lancées sans les crédits du plan de relance et sont prêtes à démarrer dans les semaines qui viennent.**

L'ANRU a simplifié ses procédures dans le cadre du plan de relance afin que les chantiers démarrent au plus vite. Les Préfets, à la réception de l'avis du comité d'engagement, doivent procéder à la contractualisation avec les différents maîtres d'ouvrage sous forme d'avenant simplifié. Les maîtres d'ouvrage prennent ainsi

l'engagement de commencer les travaux avant le 31 décembre 2009, de s'assurer des autres co-financements et de déposer leur demande de subvention et d'avance six semaines après avoir signé l'avenant simplifié. La signature des avenants simplifiés interviendra entre avril et juin.

Les subventions affectées génèrent des cofinancements importants des collectivités et des bailleurs sociaux. **Avec cet engagement des co-financeurs, l'enveloppe de 350 millions d'euros correspond donc à environ 4 milliards d'euros de travaux lancés cette année.** Ces travaux vont remplir les carnets de commande des entreprises dans le secteur du bâtiment et leur donner de la visibilité sur leur plan de charge.

A titre d'exemple, **181 millions d'euros aux départements d'Ile de France** et vont permettre :

- la construction de 4 700 logements locatifs sociaux (413 logements seront démolis) et de 240 logements en accession sociale ;
- la réhabilitation de 12 500 logements sociaux ;
- la « résidentialisation » et l'amélioration de la qualité de services de 10 000 logements sociaux ;
- la réalisation de 77 opérations d'aménagements (création de voiries, de places, opérations d'aménagement) ;
- la réalisation de 59 équipements publics (essentiellement des groupes scolaires) ;
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage en ingénierie pour 44 opérations.

Enfin, **20 millions d'euros ont été affectés dans les départements d'outre mer, notamment pour la rénovation urbaine en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion.** Ils contribueront à répondre aux besoins importants de construction et de réhabilitation de logements dans les DOM et aux attentes fortes des habitants d'Outre-Mer pour améliorer leurs conditions de vie.

Patrick DEVEDJIAN, en coopération avec les ministres qui assurent la tutelle de l'agence, sera **extrêmement vigilant sur le démarrage rapide de ces travaux, qui essentiel pour le plan de relance.** Les préfets de région décideront des possibilités de redéploiement des crédits entre les projets en fonction de leur état d'avancement.

Les projets ANRU figurent déjà sur le site internet www.relance.gouv.fr, où ils sont localisables géographiquement, et où il est possible de suivre en direct leur avancée et leur calendrier.

Contact :

Bénédicte CONSTANS Conseiller Presse et Communication – 01 42 75 52 59